



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 1668

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'amélioration de la promotion des filières auprès des élèves. Aujourd'hui, un certain nombre de filières de formation aux débouchés assurés n'ont toutefois pas fait le plein d'élèves. La principale raison en est le manque d'information dont disposent les élèves pour faire leur choix. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin d'améliorer auprès des élèves et de leur famille la promotion des filières de formation aux débouchés assurés.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale entend assurer aux jeunes et à leurs familles une information complète sur les métiers et sur les formations qui y conduisent. Les partenariats établis avec les grandes fédérations professionnelles, les représentants des grandes entreprises ainsi qu'avec les chambres consulaires permettent à l'éducation nationale de disposer d'éléments de référence sur les métiers et leurs débouchés. La déclinaison au niveau régional de ces accords de partenariat favorise les contacts entre représentants locaux du monde des entreprises et autorités académiques. Pour sa part, l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), conformément à sa mission de service public, diffuse très largement et notamment dans les établissements scolaires, toutes informations utiles sous les formes les plus adaptées (brochure, supports électroniques...). Par ailleurs, au collège et en lycée, l'information sur les professions, les modalités de poursuite d'études doivent faire l'objet d'un programme annuel ou pluriannuel présenté au conseil d'administration dans le cadre du projet d'établissement. En classe de troisième, la mise en place de l'enseignement optionnel de découverte professionnelle, tout comme la conduite par les professeurs principaux d'un entretien d'orientation, au bénéfice de tous les collégiens, auquel peuvent participer les familles, contribuent à parfaire l'information notamment sur les filières de formation pour des métiers aux larges débouchés. Il est prévu de généraliser cette option dans tous les collèges.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1668

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5029

Réponse publiée le : 30 octobre 2007, page 6726